

# POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

## Opposition: la Lippades interpelle le chef de l'État dans une correspondance

Josiane MBANG NGUEMA  
Libreville/Gabon

La ligue panafricaine et patriotique de défense de la souveraineté (Lippades), a révélé, le 29 décembre 2022 au cours d'une conférence de presse à la Chambre de commerce, avoir adressé au chef de l'État, une correspondance dans laquelle elle sollicitait la convocation d'une concertation de la classe politique sur les réformes du Code électoral.

Après la lecture d'une déclaration expliquant leur positionnement devant les hommes et femmes des médias, les leaders des partis de ce regroupement politique se réclamant de l'opposition ont procédé tour à tour à la signature de cette lettre, officialisant ainsi la démarche annoncée lors de leur sortie officielle le 18 décembre 2022. Une démarche qui, selon le président de ladite coalition, Thierry d'Argendieu Kombila, s'inscrit dans son engagement de voir instaurer la transparence lors des élections

générales de 2023, et garantir la crédibilité desdits scrutins électoraux. "Les concertations nationales dans l'histoire de notre pays ont toujours été convoquées par le détenteur du pouvoir suprême au Gabon. C'est pourquoi notre approche est empreinte de réalisme et de pragmatisme... Nous devons ensemble rechercher les conditions d'organisation en 2023 des élections politiques plus apaisées et un processus électoral intègre et toujours transparent", a déclaré le président en exercice de la Lippades. Lequel a par ailleurs fustigé la posture des autres regroupements



Photo: J.M.N

Les leaders de la Lippades au sortir de la conférence de presse à la chambre de commerce de Libreville.

politiques de l'opposition qui refusent de reconnaître Ali Bongo Ondimba comme président de la République, alors que ce dernier

exerce le pouvoir depuis plus de six ans. "Nous refusons d'être aveugles de cette réalité", a martelé Thierry d'Argendieu Kombila.

### La Semaine

#### Quoi attendre de 2023 ?

DEPUIS hier, nous sommes entrés dans l'année 2023. Comme de coutume, c'est le moment de présenter nos vœux les meilleurs aux fidèles lecteurs de cette chronique. Puisse Dieu vous accorder santé et bonheur tout au long de l'année 2023 et au-delà!

Ceci étant, il convient, avant de passer aux perspectives de 2023, de revenir un tant soit peu sur les grands souvenirs de l'année 2022. Le moins que l'on puisse dire ici, c'est que l'année 2022 est à vite oublier, au regard de tous les malheurs et autres difficultés que notre pays a connus tout au long de ladite année. Et elles ont été de plusieurs ordres.

Lesdites difficultés ont pour noms, entre autres: la vie chère; le chômage galopant surtout chez les jeunes fraîchement diplômés; l'imperfection du système sanitaire; l'insalubrité dans les principales villes du pays, surtout à Libreville; etc. À cela il faudra malheureusement ajouter: les éboulements et leurs conséquences parfois dramatiques; les inondations dans plusieurs localités; la dégradation du réseau routier national avec pour conséquences l'enclavement parfois de certaines contrées; et comme si cela ne suffisait pas, la dégradation de la voie ferrée avec son lot de "malheurs"...

Toutes ces difficultés et autres malheurs ont, il faut le reconnaître, éclipsé les quelques performances enregistrées ici et là (puisqu'il y en a eu), au point de faire en sorte que de manière globale, la sérénité et la quiétude ont rarement été au rendez-vous. C'est en cela que nombre de compatriotes garderont un mauvais souvenir de l'année 2022. Par conséquent, à la question posée en titre, la seule réponse qui s'impose est la suivante: tout sauf ce que nous avons vécu en 2022, pour ne se limiter qu'à cette année.

Il va donc falloir interpeller les gouvernants et les mettre devant leurs responsabilités. Le vœu ici est de voir l'Exécutif multiplier les actions dans le sens d'alléger les difficultés d'ordre social énumérées plus haut. C'est aussi le lieu de souhaiter que, pour les quelques mois restants de leur mandat, les parlementaires, notamment les députés exercent réellement et sans complaisance, leur droit de contrôle de l'action gouvernementale. Peut-être que cela pourrait accroître la pression sur ce pan de l'Exécutif, au profit des populations. Sur un tout autre plan, et l'année 2023 étant une année électorale, nous nous permettrons de formuler un vœu qui traverse l'esprit des Gabonais: que le Gabon connaisse des élections apaisées! Dans cette perspective, il y a de quoi saluer l'annonce faite par le chef de l'État, quant à la convocation d'une rencontre des acteurs politiques dans les meilleurs délais.

ONDOUBA'NTSIBAH



**ARCEP**  
GABON

AUTORITE DE REGULATION DES  
COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES  
ET DES POSTES  
PRESIDENCE DU CONSEIL DE REGULATION

REPUBLIQUE GABONAISE  
Union-Travail-Justice

**COMMUNIQUE**  
de l'Autorité de Régulation des Communications  
Electroniques et des Postes (ARCEP)

**L'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) reçoit depuis quelques jours des plaintes d'utilisateurs qui disent avoir subi l'application d'une commission de 5% sur les transactions de transfert de monnaie via les réseaux de téléphonie mobile en lieu et place des 3% légalement autorisés et fixés par la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC).**

**Les premières investigations menées sur le terrain et qui se poursuivront n'ont à ce jour révélé aucune infraction.**

**L'ARCEP rappelle que le taux de 3% est fixé et plafonné par la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC).**

**L'ARCEP invite donc toute personne lésée à saisir les numéros courts 150 dans le cas d'Airtel Money, 500 pour Moov Africa Gabon Télécom, ou à déposer une plainte à l'ARCEP en indiquant la localisation et le code agent des contrevenants qui, en application de la réglementation en vigueur, s'exposent à la mise sous scellés de leurs commerces, au retrait pur et simple de leurs autorisations, sans préjudices des poursuites judiciaires qui pourraient être engagées à leur encontre.**

**Le présent communiqué vaut mise en demeure.**

Fait à Libreville, le 30 décembre 2022.

Le Président du Conseil de Régulation

